

Réunion du Conseil Municipal du 16 NOVEMBRE 2021 à 20H

Présents : BADUEL Christine (arrivée à 21h20), BORNE Jérémie, CONDAMINE Géraud, CRUEGHE Thierry, DELZANGLES Jacques, FLAGEL Marc, RIGAUDIERE Vincent, VIGIE Cécile.

Absents excusés : BADUEL Christine (a donné procuration à Jacques DELZANGLES), BORIE Simon (a donné procuration à Marc FLAGEL), REALLON Marianne (a donné procuration à Thierry CRUEGHE).

Secrétaire de séance : DELZANGLES Jacques.

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

I- RAPPORT DE LA CLECT (eaux pluviales) :

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés.

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport de la CABA concernant les eaux pluviales. Pour notre commune, l'évacuation de celles-ci ne concerne que le séparatif du bourg, son évaluation ayant été effectuée par le personnel de la CABA, en présence de membres de la Commission des Travaux.

La contribution avait été fixée à 6 451 euros/an pour notre commune.

Après débat des 25 communes concernées, la CABA a décidé qu'elle supporterait la totalité du coût soit 1,1 M d'euros.

Le Conseil Municipal a adopté cette décision.

II- PANNEAUX DE SIGNALISATION :

Il a été décidé d'installer 2 panneaux de limitation de vitesse à 50 km/heure pour la traversée de LA CALMETTOUNE, aux entrées côtés Jussac et Crandelles, les 2 autres routes comportant un stop.

Le Conseil Municipal a adopté cette décision.

III- DEVIS SABLEUSE-SALEUSE :

Monsieur le Maire fait part de la convention signée avec le département concernant le déneigement. Celle-ci autorise le prestataire, à savoir, SARL FLAGEL, a procédé au déneigement si nécessaire sur les voies départementales lorsqu'il agit sur les chemins communaux. De plus le Conseil départemental procèdera au sablage entre Lacalmette et le cimetière.

En ce qui concerne l'achat d'une sableuse-saleuse, l'offre retenue a été celle du Garage Giraudet à Marmanhac pour un coût de 2 700 euros HT. Cet achat bénéficiera d'une subvention du Conseil Départemental.

Des travaux ont été effectués dans la traversée du bourg concernant un écoulement défectueux, face à la mairie. Le coût pour la commune sera de 700 euros TTC.

Le Conseil Municipal a adopté ces décisions.

IV- INFORMATION SUR L'ETANG COMMUN :

Monsieur le Maire et Monsieur DELZANGLES Jacques ont reçu le sous-directeur de la DDT et un de ses adjoints.

Il ressort de cet entretien, à la demande de Monsieur le Procureur, suite à la plainte d'un agriculteur local, que les travaux effectués pour la remise en état de l'étang commun n'étaient pas conformes à la législation. En effet, toute ruine ne peut se redresser car elle perd, suite à son état, toutes les fonctions précédentes.

Il en résulte que la digue doit être démolie dans l'année 2022. Nos interlocuteurs ont reconnu que les travaux avaient été effectués de bonne foi et de manière efficace, mais...

Le Conseil Municipal se plie à la volonté des pouvoirs publics tout en regrettant que cet état de fait résulte de l'attitude d'un habitant de la commune pour des raisons qui restent à démontrer (manque d'eau pour le bétail).

V- QUESTIONS DIVERSES :

- Le club d'aéromodélisme a défini ses activités et pourra renseigner les riverains de l'aire de Leyritz.
- Monsieur PIETRI est venu voir le pignon du préau afin de définir une fresque qui pourrait intégrer le circuit de celle-ci, organisée par la CABA.
- Monsieur RIGAUDIERE fait part de la demande d'habitants concernant des dépôts de pouzzolanes dans les chemins communaux. Ceux-ci seront effectués par l'employé communal.
- Une journée de nettoyage sur les routes de la commune sera organisée au printemps, en concertation avec les associations de Teissières. La responsable sera Madame BADUEL Christine.

Séance levée à 22h30.